

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021

Point 16 de l'ordre du jour

Transmission de la proposition déposée par M. Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS, intitulée « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel » (proposition de renoncer à un jeton annuel en faveur de la culture pendant la législature 2021-2026)

Lors de la séance du 31 mai 2021, M. Geinoz a déposé une intervention parlementaire sous forme de proposition interne, dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général, elle a été transmise au Bureau du Conseil général. Lors de sa séance du 13 septembre 2021, ledit Bureau a examiné la recevabilité et la qualification formelle. Si la recevabilité de l'intervention est reconnue, la qualification formelle n'est pas exacte. En effet, la proposition de redistribuer la somme d'argent constituée par la cession des jetons de présence pour soutenir le monde culturel a des effets externes. En conséquence, il ne peut pas s'agir d'une proposition au sens de l'article 101 du règlement du Conseil général dont les effets sont strictement internes au Conseil général.

Dès lors, cette intervention parlementaire doit être traitée comme une proposition.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par M. Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS, intitulée « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel » (proposition de renoncer à un jeton annuel en faveur de la culture pendant la législature 2021-2026).

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacquroud

Proposition interne intitulée « Solidarité du Conseil général avec le monde culturel » (proposition de renoncer à un jeton annuel en faveur de la culture pendant la législature 2021-2026)

« Madame la présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Proposition interne, en regard de l'article 101 du règlement du Conseil général.

Avec la crise actuelle, les acteurs culturels ont vu leurs revenus baisser de manière critique. L'idée de cette proposition est de montrer la solidarité des autorités communales envers la population en gelant un jeton de présence par année et par Conseiller général durant cette législature. Ceci permettrait un don de Fr. 5'000.00 annuel, soit un total de Fr. 25'000.00, ou un franc symbolique par habitant.

Le Bureau du Conseil général serait en charge de distribuer cet argent aux jeunes et aux retraités en offrant des entrées (de cinéma, de musée ou de spectacle) ou alors en octroyant une aide à des artistes indépendants.

Merci de votre attention. »